



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ZONE VERTE

La situation actuelle de pandémie demande que des ajustements soient faits pour la tenue des prochaines séances du conseil municipal. Celles-ci seront tenues à l'hôtel de ville dès 19 h et ouvertes aux citoyens, aux conditions suivantes :

- Les sièges dans la salle seront disposés à 2 m l'un de l'autre.
- La salle contiendra dix-huit places et elles seront assignées sous la forme premier arrivé, premier servi.
- Pour tout déplacement à l'intérieur de l'hôtel de ville, incluant dans la salle du conseil, le masque ou le couvre-visage demeure obligatoire. Il pourra être retiré une fois assis ou au moment de s'exprimer au micro, en s'assurant de le remettre pour retourner à sa place.

Les séances seront diffusées comme prévu sur la chaîne Youtube de la Ville de Farnham à compter de 19 h les soirs de séance.

Les questions et/ou commentaires sur ces séances pourront être transmis par courriel au administration@ville.farnham.qc.ca jusqu'à 16 h 30 deux jours après chaque séance.

Selon la nature de ces questions et/ou commentaires, des réponses seront données personnellement, via un vidéo du maire ou lors d'une séance subséquente selon leur date de réception.

DONNÉ à Farnham ce 30 juin 2021.

Marielle Benoit, OMA
Greffière